



TEXTE ADOPTÉ n° 243
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

12 mars 2019

PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

*relative à la nomination du directeur général
de l'Agence nationale de la cohésion des territoires
et modifiant la loi organique n° 2010-837 du 23 juillet 2010
relative à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution,*

MODIFIÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

(Procédure accélérée)

*L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi organique dont
la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : **43, 98, 100** et T.A. **21** (2018-2019).

Assemblée nationale : **1394, 1622** et **1620**.

Article unique

(Conforme)

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 mars 2019.

Le Président,
Signé : RICHARD FERRAND

ISBN 978-2-11-154172-6



ISSN 1240 - 8468